



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2009
D - 20090494

Aujourd'hui Lundi 28 septembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, ?M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Départ de M. RESPAUD, M. PEREZ, MME DIEZ, MME DESAIGUES, MME AJON, M. ROUYEYRE à l'issue du rapport 20090499

Excusés :

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

Convention d'utilisation par la Ville de Bordeaux de locaux de l'association les Coqs Rouges. Avenant n°5. Autorisation.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention, en date du 19 octobre 1989 complétée par 4 avenants, en date du 29 janvier 1996, du 25 mars 1997, du 12 août 1999 et 25 juin 2004, l'Association les COQS ROUGES a mis à disposition de la Mairie de Bordeaux, au sein de l'ensemble immobilier sis, 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux, une salle de gymnastique et deux salles de tennis de table, afin de satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, en matière d'éducation physique et sportive.

Conformément à l'article 2 de l'avenant en date du 25 juin 2004, ladite convention arrive à expiration le 31 août 2009.

Afin de continuer à satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, l'Association LES COQS ROUGES est prête à mettre à la disposition de la Mairie de Bordeaux, pour une nouvelle période de 5 ans, les locaux utilisés jusqu'à présent.

Pour cela il a été établi un nouvel avenant, que vous trouverez annexé, et nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à le signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire**

CONVENTION D'UTILISATION PAR LA VILLE DE BORDEAUX DE LOCAUX DE L'ASSOCIATION LES COQS ROUGES AVENANT n°5

Les soussignés,

Monsieur Jacques VIDEAU, Président de l'Association les Coqs Rouges, dont le siège social est situé 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux, agissant en cette qualité,

Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de la Ville de Bordeaux, agissant en cette qualité, autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____, reçue en Préfecture le _____.

Ont exposé :

Par convention, en date du 19 octobre 1989 complétée par 4 avenants, en date du 29 janvier 1996, du 25 mars 1997, du 12 août 1999 et 25 juin 2004, l'Association les COQS ROUGES a mis à disposition de la Mairie de Bordeaux, au sein de l'ensemble immobilier sis, 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux, une salle de gymnastique, dont elle est propriétaire, ainsi que deux salles de tennis de table, appartenant à l'Association Diocésaine de l'Archevêché gérées par commodat, afin de satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, en matière d'éducation physique et sportive,

Conformément à l'article 2 de l'avenant en date du 25 juin 2004, ladite convention arrive à expiration le 31 août 2009,

Afin de continuer à satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, l'Association LES COQS ROUGES est prête à mettre à la disposition de la Mairie de Bordeaux, pour une nouvelle période de 5 ans, les locaux utilisés jusqu'à présent.

Ont ensuite convenu :

ARTICLE 1

L'association LES COQS ROUGES met à la disposition de la Mairie de Bordeaux, à titre gracieux, une salle de gymnastique et deux salles de tennis de table, situées dans l'ensemble immobilier sis, 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux.

ARTICLE 2

Le présent avenant est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2009.

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la convention, en date du 19 octobre 1989, et de ses avenants demeurent inchangées.

Fait à Bordeaux le _____ en 4 exemplaires.

Association LES COQS ROUGES	P/O Le Maire de Bordeaux
Jacques VIDEAU Président	Arielle PIAZZA Adjoint au Maire